

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Coordonnées de l'employeur

*champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : SARL COQUART ET FILS N° SIRET * : 4.0.0|2.6.8|4.6.2|0.0.0.3.5
Complément / Service : _____
Lieu-dit / BP : _____
N° : 10 T Voie : Rue Wathieumetz
Code Postal : 62130 Commune : SAINT MICHEL SUR TERNOISE
Tél : 0321032079 Courriel * : contact@coquart.eu

Domaine de compétence couvert par l'AIPR

La présente Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) vaut pour:
La conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'AIPR comme Concepteur vaut AIPR comme Encadrant ou Opérateur, et l'AIPR comme Encadrant vaut AIPR comme Opérateur.

Bénéficiaire de l'AIPR

M. ☒ / **Mme.** ☐ NOM : LEBORGNE Prénom : Sébastien

Pièce justificative de l'AIPR

- ☐ Un **Certificat, Diplôme ou Titre** de qualification professionnelle datant de moins de 5 ans
Nature du certificat, Diplôme ou Titre : _____
Date de délivrance : / /
- ☐ Un **CACES** (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) en cours de validité
Nature du CACES : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : / /
- ☒ Une **Attestation de compétences** en cours de validité, obtenue après examen par QCM dans un centre d'examen agréé
Nom du centre d'examen : ARTOIS FORMATION
N° de ticket : csioVfC5qs Date limite de validité : 06|10|2022
- ☐ Un **Certificat, Titre ou Attestation** de niveau équivalent à l'un des 3 mentionnés ci-dessus **délivré dans un des Etats membres de l'Union européenne**
Nature du certificat, Titre ou Attestation : _____
Nom de l'organisme émetteur : _____
Date limite de validité : / /

Nota : cocher une seule des 4 cases ci-dessus et joindre systématiquement à l'AIPR la pièce justificative.

Date limite de validité

La présente autorisation est valable jusqu'au 06|10|2022 ⁽¹⁾

(1) : Indiquer la date limite de validité de la pièce justificative, ou à défaut de date limite de validité, 5 ans à compter de la date de délivrance de la pièce justificative.

Signature

Nom et qualité du signataire : Emilie CUVILLIEZ COQUART Signature : _____
Fait à SAINT MICHEL le 12|10|2017

La présente AIPR n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants. Elle peut prendre une forme différente du présent modèle, et être notamment intégrée dans un Passeport du salarié regroupant tous ses titres.